

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES... ... À GÉOMÉTRIE VARIABLE !

À l'occasion du Téléthon, FO Énergie a sollicité l'UFE et l'UNEmIG afin que ces associations professionnelles qui représentent les entreprises des Industries Électriques et Gazières leur recommandent la mise en œuvre de dispositifs dans le cadre de causes sociales, humanitaires et solidaires.

Notre sollicitation portait sur 2 points pour lesquels nous souhaitons que les entreprises ouvrent des concertations sur leur périmètre afin d'étudier la possibilité de mettre en œuvre des dispositifs en faveur du Téléthon ou d'une autre manifestation de solidarité permettant :

- le don d'heures ou de jours de repos (CA, RTT, etc.) comme cela existe notamment à EDF ;
- le versement par les entreprises de la branche du volume de jours de repos écrêtés chaque année.

Il nous semblait que cette démarche et ces réflexions s'inscrivaient pleinement dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) qui est mise en exergue par de nombreuses entreprises de la Branche des IEG.

Semblait, car les représentants des employeurs viennent de nous indiquer qu'il ne leur semble pas opportun d'émettre une recommandation formelle en faveur de la mise en place de tels dispositifs compte tenu de la variabilité des structures et des besoins opérationnels propres à chaque entreprise des IEG...

FO Énergie s'interroge sur la frilosité des représentants des employeurs à recommander aux entreprises de lancer des réflexions pour étudier la possibilité de mise en œuvre de tels dispositifs...

Malheureusement, il semble que la RSE est à géométrie variable, notamment quand cela doit se traduire par des actes concrets... Ou peut-être que le volume de jours écrêtés est important et que le manque à gagner pour les entreprises est prioritaire aux engagements pour des causes sociales et humanitaires !

FO Énergie, compte tenu de la réponse apportée, va donc solliciter chaque entreprise de la branche afin de prendre en compte la variabilité des structures et des besoins opérationnels comme mis en avant par l'UFE et l'UNEmIG.

Nous sommes certains que les entreprises sauront démontrer à leur périmètre tout l'intérêt qu'elles portent à leur RSE, par la mise en œuvre de dispositifs et décisions concrètes en faveur de causes humanitaires, sociales et solidaires.

